Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 343 Vœu relatif à l'avenir de la Tour Triangle

Le Conseil de Paris,

Considérant l'annonce du début de la construction de la Tour Triangle d'ici la fin de l'année ;

Considérant que ce projet a été initié en 2007, présenté publiquement en 2008, et sa livraison annoncée dans un premier temps pour 2013 ;

Considérant les dimensions de ce projet « pharaonique » de 180m de haut, 150m de large, 35m d'épaisseur, 42 étages et 95 500 m² de surface ;

Considérant que cette Tour obstruera le paysage du sud du 15ème et bien au-delà ;

Considérant ses conséquences sur la circulation et l'insuffisance de l'offre de transports en commun dans le secteur de la Porte de Versailles du fait des reports de circulation, de la livraison de nombreux programmes de bureaux au cours de ces dix dernières années et du retard du Grand Paris Express (ligne 15 Ouest), promis au mieux pour 2030 ;

Considérant que les arguments avancés en 2008 pour justifier la construction d'une Tour en ce lieu sont obsolètes, étant observé que :
- D'une part, elle ne contribue pas à la requalification du Parc des Expositions,
- D'autre part, elle ne s'inscrit pas dans une dynamique économique visant à doter le Parc d'une offre de services complémentaires qui ferait défaut ;

Considérant qu'il s'agit d'une opération de pure spéculation immobilière, plus des 3/4 de la surface prévue étant consacrée à des bureaux en blanc ;

Considérant que cette Tour, datée, ne répond sans doute plus aux besoins des entreprises que la crise du COVID 19 et le développement du télétravail amènent à repenser leur mode de fonctionnement, laissant ainsi vacants plusieurs millions de m² de bureaux en Ile de France ;

Considérant que ce projet énergivore ne répond pas aux ambitions climatiques souhaitées par la municipalité et contrevient aux objectifs de la COP26, par la densification, la bétonisation et une consommation énergétique excessive ;

Considérant que le Conseil du 15ème arrondissement a rejeté depuis 2008 -soit depuis 14 ans- les délibérations y afférant ;

Considérant que le Maire du 15ème a émis des avis défavorables sur toutes les demandes de permis de construire et permis de construire modificatif qui lui ont été soumises ;

Considérant que la Maire de Paris annonce « un Big Bang de la proximité » et «entend associer plus étroitement les Mairies d'arrondissement à l'élaboration des projets de construction sur leur territoire afin de s'assurer de la bonne insertion et acceptation des projets dans leur environnement local » (cf la délibération 2021 SG 70 relative à l'adoption du « Pacte Parisien de la Proximité ») ;

Considérant l'enquête préliminaire ouverte par le Parquet National Financier pour favoritisme autour de la concession de la Ville sur laquelle doit être bâtie la Tour Triangle ;

Considérant que celle-ci ne sera pas livré avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et que le chantier sera en cours pendant le déroulement des Jeux, alors même que plusieurs épreuves se tiendront au sein même du Parc des Expositions ;

Considérant que le Maire du 15ème vient de surcroît d'être saisi d'une demande d'abattage de 15 arbres de haute tige avenue Ernest Renan afin de permettre le chantier ;

Considérant que le 13 octobre 2021 à l'occasion de « la Communication portant sur l'accélération de la transition écologique », le Conseil de Paris a approuvé le « Plan Arbre 2021/2026 » et la « Charte de l'arbre », précisant les services indispensables rendus par l'arbre urbain et son rôle dans la lutte contre la pollution de l'air et les ilots de chaleur ;

Sur proposition de Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du groupe Changer Paris,

Émet le vœu :

Qu'il soit sursis au projet de Tour Triangle dans l'attente de l'adoption du nouveau PLU bioclimatique actuellement en cours d'élaboration.